

Interventions du groupe au Conseil Municipal du 23 juin 2016



Budget Général - Approbation du Compte Administratif

Intervention de **Ghislain Baudichaud**, conseiller municipal, siégeant à la commission « Finance »

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus

Nous faisons aujourd'hui le bilan financier officiel d'une première année pleine du Conseil Municipal.

Les efforts demandés aux agents, aux fournisseurs ou aux associations...

Les économies réalisées sur la maintenance et les investissements...

La réduction de l'endettement...

Toutes ces actions portent leur fruit.

Les charges financières diminuent.

La part des investissements et des charges de personnel restent stable dans un budget en baisse.

Ces résultats remettent un peu de soleil dans les perspectives financières de la commune.

Comme nous l'avions évoqué lors du précédent conseil, les taxes locales vont devoir évoluer pour pérenniser cette « embellie », si vous me permettez le terme, compenser les diminutions des dotations tout en nous préparant à l'évolution du point d'indice des agents (ce qui permettra au passage de donner un coup de pouce au personnel), et enfin retrouver des projets pour les années et mandats à venir.

Le résultat de cette année 2015 doit permettre à la commune de répondre à ses obligations vis-à-vis de ses agents en respectant leur travail, leur engagement et leur sécurité.

Doit permettre à la commune de répondre à ses obligations vis-à-vis de ses concitoyens en fournissant un service public de qualité auprès de tous les Dongeois,

Doit permettre à la commune de répondre à ses obligations vis-à-vis de ses fournisseurs et ses partenaires pour ne pas mettre en difficulté la santé financière des associations, des artisans, des commerçants, des ETI et des collectivités qui ont choisi d'accompagner la ville dans son développement.

Doit permettre à la commune de répondre à ses obligations vis-à-vis de son patrimoine pour l'entretenir, le faire vivre pour ne pas nous retrouver demain dans une impasse devant des bâtiments inutilisables.

Ce résultat doit aussi continuer de participer à son désendettement pour réduire encore et encore les charges financières et éviter le risque d'un dérapage des taux.

Nous tenions donc à remercier tous les acteurs qui se sont engagés pour atteindre ce résultat. Nous continuerons naturellement à être attentifs lors des prochaines itérations pour que le curseur reste placé au bon niveau.

Merci pour votre attention.

Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux

Intervention de **Ghislain Baudichaud**, conseiller municipal, siégeant à la commission « Finance »

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2014, la délibération n°6 portait sur le régime indemnitaire des élus municipaux. Elles s'établissaient alors comme suit :

- 2003 € brut pour M. Le Maire,
- 790 € brut pour les 8 adjoints
- 150 € brut pour les 3 conseillers avec délégation,

soit un budget mensuel de 8 773 € à la charge de la commune, et un budget annuel brut de 105 350 €, c'est-à-dire la totalité de l'enveloppe maximum susceptible d'être mobilisée pour servir les indemnités des élus pour une commune de notre dimension. Le départ de M. Plancq aura entraîné une première économie annuelle de 1800 € brut.

La loi qui s'applique depuis le 1er janvier 2016 nous oblige à revoter aujourd'hui un barème similaire à la délibération de 2014. Heureusement, nous sommes dans une commune de plus de 1000 habitants et nous ne nous retrouvons pas dans la situation ubuesque de certaines petites communes qui ont dû mettre à genou leur budget pour augmenter leur Maire conformément à la loi.

Ces indemnités de fonction font partie intégrante des éléments indispensables de la reconnaissance du travail énorme des élus qui s'impliquent au quotidien dans leur mission, au détriment de leur vie privée, au détriment de leur vie professionnelle.

Nous vous remercions de ne pas avoir profité de cette délibération pour compenser les économies liées au départ de M. Plancq. Nous regrettons toutefois que vous n'ayez pas profité de ce vote pour réduire de 1%, 2% ou 5% vos indemnités, non pas pour dénaturer la qualité de votre travail, mais choisir un peu de gratification humaine plutôt que financière.

Merci pour votre attention.

Groupe « Donges avec Vous »

Elus : Jean-Marc Nicollet, Michelle Riot, Ghislain Baudichaud, Philippe Leterrier

Site Internet : www.dongesavecvous.fr - Mail : contact@dongesavecvous.fr - Téléphone : 06 95 49 50 79

